

# Que dois-je faire pour bien gérer mon projet et contribuer aux résultats du programme ?

**Juan Llanes Cavia**  
**Gérant**  
**Autorité de Gestion**



*Cooperar está en sus manos*

[www.interreg-sudoe.eu](http://www.interreg-sudoe.eu)



## La réponse peut s'articuler autour de 2 idées :

- 1. Respecter et accomplir** dans leur intégralité les engagements et obligations dérivant de l'accord d'octroi de l'aide
- 2. Faire respecter** dans leur totalité les engagements et obligations dérivant de l'accord d'octroi de l'aide au **reste des bénéficiaires** du projet



Comité de suivi



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité de Programmation

**Autorité de Gestion**  
  
**Secrétariat Conjoint**

Gestion opérationnelle du programme

3. Proposition de décision établie par le comité de programmation

Autorité D'Audit



1. Verse l'apport FEDER

2. Ordre de paiement du FEDER

**Autorité de Certification**  
Sous-direction générale de certification et paiement (E)

2. Évaluation conjointe des projets

**Autorité Nationale (E)**  


**Autorité Nationale (F)**  


**Autorité Nationale (P)**  


**Autorité Nationale (RU)**  


Gestion du projet transnational

1. Envoi d'un projet transnational au guichet unique SC

**Chef de file du projet PAYS 1**

4. Accord d'octroi FEDER entre l'autorité de gestion et le chef de file du projet

3. Transfert de la totalité du FEDER au chef de file du projet qui le répartira aux bénéficiaires ou aux bénéficiaires directement

**Partenaires PAYS 1**

**Partenaires PAYS 2**

**Partenaires PAYS 3**

**Partenaires PAYS 4**

Contrôleur de premier niveau

**Il convient de bien avoir à l'esprit l'objet et le but de l'accord**

**L'accord définit les conditions d'exécution du projet**

**Font partie de l'accord :**

- La lettre de notification de l'aide
- Le formulaire de candidature consolidé, présenté via eSudoe  
formulaire + Plan financier + annexes du formulaire
- Accord de collaboration entre bénéficiaires
- Déclaration de minimis

# Les obligations du chef de file



Est **GARANT** de l'exécution du projet dans sa totalité

Est responsable de la **COORDINATION** technique et financière du projet. Assume le rôle d'**INTERLOCUTEUR** du programme

Est **RESPONSABLE** juridique et financièrement **DE LA TOTALITÉ DU PROJET**

Doit **RESPECTER** l'accord entre bénéficiaires et le faire respecter

Doit **ORGANISER** et tenir la comptabilité de l'ensemble du projet

# Les obligations du chef de file

Doit **CONSERVER** et disposer de la **DOCUMENTATION** justificative des dépenses du projet en respectant les délais réglementaires établis

Doit **ASSURER** que chaque bénéficiaire tienne une comptabilité de participation au projet séparée

Doit **CONSTATER** que les dépenses déclarées par les bénéficiaires ont été payées et correspondent aux activités prévues dans le formulaire et ont été validées

Doit **COMMUNIQUER** n'importe quelle modification du projet aux organes de gestion

Doit **COMMUNIQUER** n'importe quelle aide financière reçue par n'importe quel bénéficiaire n'ayant pas été faite publique antérieurement

Doit **COMMUNIQUER** si l'aide reçue communiquée en vertu du point antérieur doit être considérée comme une aide d'état

# Les obligations du chef de file

Doit **COMMUNIQUER** toute recette générée par le projet

Doit **GARANTIR** le développement du projet, la présentation de la demande d'avance, les déclarations de dépenses et les rapports d'exécution correspondants

**S'ASSURER** que chaque bénéficiaire dispose des certificats attestant de leur régularité en matière fiscale et sociale

Doit **ACCEPTER** les contrôles, ses conclusions et recommandations et procéder au remboursement de l'aide indûment perçue

Doit **TRANSFERER** au reste des bénéficiaires la contribution de l'aide FEDER correspondante dans un délai maximum de **2 mois** après le virement de l'autorité de certification dans le cas où cette option aurait été choisie

## Les obligations de l'Autorité de gestion

Celles déterminées par la réglementation communautaire

Celles que prévoit le **Programme** et qui garantissent l'efficacité et la régularité de sa gestion

Veiller au respect des décisions **Comités de suivi et de programmation**

Demander à l'**Autorité de Certification** la réalisation des paiements au chef de file ou bénéficiaires



## Les modifications de l'accord



Comme règle générale communiquées à l'AUG et approuvées par le Comité de programmation

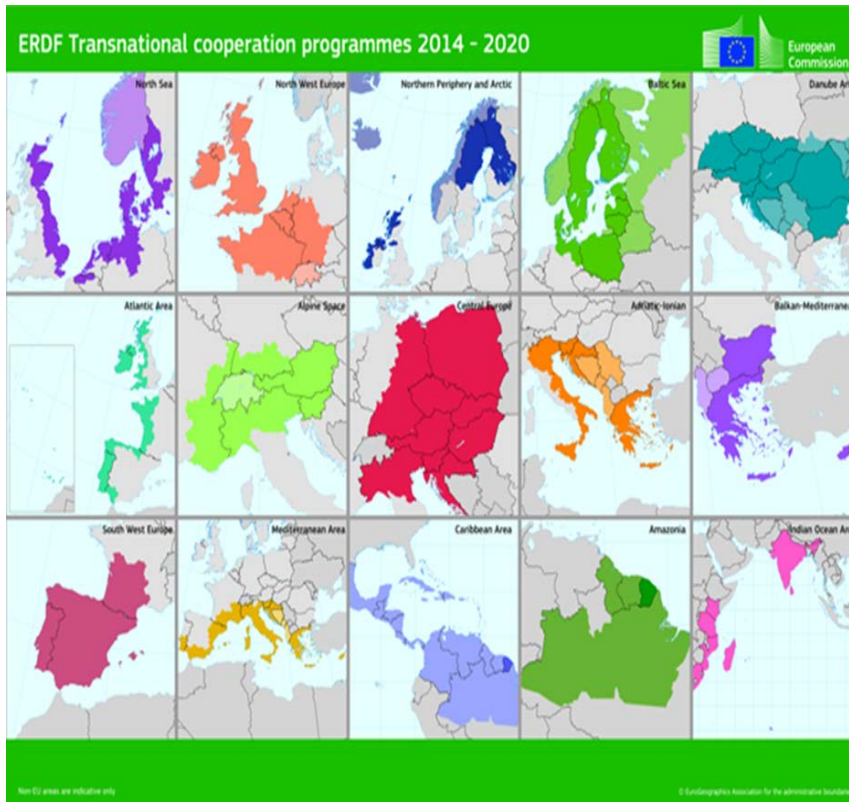
## Période de validité de l'accord et extinction de celui-ci

De la signature jusqu'à la date de réalisation du solde final par l'autorité de certification (exceptions)

### **De plus, l'extinction interviendra par résiliation ou par renoncement des parties**

- Non respect injustifié des obligations du chef de file
- Présentation de faux documents comptables
- Non respect d'obligations contenues dans le programme comme dans le projet

# Avertissements



**Le programme Sudoe est co-financé par le FEDER**

Par conséquent, ses règles de fonctionnement sont inhérentes à la réglementation relative aux fonds structurels.

Le fonctionnement et l'exécution du programme comme des projets sont établis et approuvés par les organes de gestion du programme.

S'abstenir d'idées préconçues.

Le programme ne fonctionne pas comme les programmes de recherche ou autres programmes européens, nationaux ou régionaux.

## Recommandations

Connaitre la réglementation applicable de chaque état, la communautaire et les règles du programme



**Tout es inclus dans le guide de gestion**

## Avertissements

Attention aux délais que le programme établi

Attention aux nouveautés (articles 8 et 13)

Attention aux contrôles (les prestations de service)

## Recommandations

Maintenir à tout moment une communication fluide avec l'autorité de gestion du programme, autorités nationales et secrétariat conjoint



**Merci de votre attention**



*Cooperar está en sus manos*

[www.interreg-sudoe.eu](http://www.interreg-sudoe.eu)